



Protection de la vie privée

Par **jemacour**, le **15/05/2009** à **18:44**

Bonjour,

récemment divorcée à mon profit, mon EX mari tente par tous moyens d'entrer en contact avec moi car il n'accepte pas sa situation et je ne veux plus subir ses pressions psychologiques qui m'ont conduit à requérir.

sa dernière action aux fins de me harceler consiste à avoir créé un blog chez un hébergeur " spécialisé" dans le coatching des EX dans le but de faire se réunir à nouveau un couple séparé !....

mon problème est que mon ex mari, sous pseudo, dans un message posté sur son blog, traduits en plusieurs langues, invite les internautes à m'envoyer sous carte postale un texte de sa composition, à se porter solidaires de sa cause(amour sacré perdu !) et pour ce faire, indique en détail mon adresse postale : prénom, nom de jeune fille, adresse de mon nouveau domicile et de ma fille, chez mes parents auprès desquels j'ai dû me réfugier.

Sachant que pratiquement toute identité et coordonnées réelles d'une personne mentionnée sur internet avec,ou sans le consentement de celle-ci est indexée par les moteurs de recherches, puis-je considérer son action comme attentant à ma vie privée et à celle ma fille mineure ? dans l'affirmative, comment me faire défendre ?

Vifs remerciements et sincères salutations

Par **bulle972**, le **28/05/2009** à **10:01**

Bonjour

Ceci n'en dit pas long, mais c'est clair.

Donc contacter ce Monsieur ou son hébergeur afin de leur faire parvenir un courrier type (sur la droite du site ci-dessous il y en a un).

<http://www.cnil.fr/index.php?id=1680>

A lire :

<http://www.cnil.fr/index.php?id=30>